Un projet d'espace public se perçoit comme l'accélération d'une évolution inéluctable. Font partie du projet : les ambiances sonores, lumineuses, olfactives, la gestion des conflits piétons-voitures, les usages selon les saisons, la perception diurne et nocture.

Les matériaux sont choisis et mis en place en pensant à l'entretien, au vieillissement et aux reprises.

En ce qui concerne le sol, sa couleur et sa texture symbolisent son usage. Tout accès voiture entraîne un vieillissement par salissures (huiles, graisses, traces de pneus).

Les corps gras, les traces de chewing-gum dégradent souvent la présentation des espaces piétonniers.

Pour l'usage des piétons, tenir compte des risques de chute :
– trop lisse : sol glissant les jours de pluie,
– trop rugueux : déplacements pénibles pour les handicapés et les poussettes.

Les couleurs de sol s'harmonisent avec les matériaux locaux. Il est souhaitable d'éviter les effets trop clinquants des couleurs vives (rouge, vert, marron etc...) en rupture avec le ton des matériaux environnants.

Eviter les graphismes de sol qui n'apportent qu'un plaisir du regard sur le papier et s'avèrent coûteux de mise en œuvre et de maintenance.

Souvent dessinés à partir de l'axe du transept de l'église, et modulés sur la trame de 2,50 m de stationnement, ils créent des confusions d'usage, coûtent chers en mise en œuvre et disparaissent à la première reprise de chaussée.

Se méfier également des pavés posés sur la chaussée de voirie lourde ; les contraintes d'épaisseur et de pose, même rigoureusement observées, ne garantissent pas une parfaite tenue à long terme.

Eviter tout artifice et recette de remplissage allant à l'encontre de la simplicité.

Les bornes, boules, blocages roues, jardinières ne doivent être utilisés lorsqu'il n'y a pas d'autre solution pour répondre à un problème spécifique. Le bitume en pied de mur entraîne des désordres en créant des effets de remontées d'eau par capilarité.

Se rappeler que la perception de l'espace public se fait à hauteur de l'oeil. L'attention porte surtout sur les éléments en élévation : façades, plantations, mobiliers, mâts d'éclairage, monuments, fontaines, etc...

Les plantations en pleine-terre sont toujours préférables aux jardinières et vasques suspendues. Plus économiques et faciles à maintenir, elles s'inscrivent dans la durée et dépassent les modes.

L'éclairage est fait pour voir la nuit ! Mais sa présence doit se faire oublier le jour. Il doit être homogène avec l'aménagement. Le plus souvent, son rôle devrait se limiter à un repère sécurisant et ne pas effacer l'obscurité nocturne, composante naturelle de notre rythme de vie.

La lumière artificielle bien dosée peut apporter une nouvelle perception de l'espace.

II - DELIBERATION DU CONSEIL

M^me^ BESSE, rapporteur.

Créé en 1985, le fonds départemental d'urbanisme rural offre aux communes qui ne bénéficient pas de l'aide de la Région dans le cadre des contrats région-ville, un soutien financier pour la réalisation de travaux d'aménagement de leur centre-bourg.

Une réflexion a été menée sur les améliorations à apporter au programme FDUR ainsi qu'au plan de valorisation de l'identité communale (PVIC).

– PVIC (études)

Il est apparu nécessaire de maintenir le PVIC, car il est essentiel pour permettre à la commune de faire un "état des lieux" de l'ensemble de son territoire, afin de pouvoir harmoniser l'aménagement projeté avec l'existant.

Le CAUE a établi un document type " PVIC – mode d'emploi ", qui annexé au règlement du FDUR, sera adressé à chaque commune sollicitant le Conseil Général pour une aide au titre du PVIC.

– FDUR

De la cohérence d'ensemble (conception – réalisation), dépend la réussite des travaux. C'est le constat établi par les services.